

MOUGINS SOLIDAIRE DES VALLÉES DE LA VÉSUBIE, DE LA ROYA ET DE LA TINÉE



#TempêteAlex



Votre don est déductible d'impôt !

Si vous souhaitez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier de cette réduction d'impôt, pensez à joindre ce coupon à votre chèque ou virement.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MAIL : (si vous en avez une, pour l'envoi du reçu de façon dématérialisée)

.....

MONTANT DE VOTRE DON :

Information réduction d'impôt :

Pour les **particuliers**, 66 % du montant du don sont déductibles de l'impôt sur le revenu

(dans la limite de 20 % du revenu imposable).

Par exemple, le coût réel d'un don de 100 € après déduction fiscale est de 34 €.

Pour les **entreprises**, 60 % du montant du don sont déductibles de l'impôt sur les sociétés

(dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes).

Par exemple, le coût réel d'un don de 1 000 € après déduction fiscale est de 400 €.